

# NOTICE D'INSCRIPTION 2022 – 2023

## Étudiants hors Espace Économique Européen <sup>(1)</sup>

### LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES POUR VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Téléverser les pièces en vous connectant à [l'application de transmission de pièces justificatives en ligne](#)  
PREMIÈRE INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

#### Pour tous les étudiants :

- **Attestation de Contribution de Vie Etudiante et de campus** délivrée par le CROUS (se connecter à <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>)
- **Diplôme équivalent au Baccalauréat ET sa traduction par un traducteur assermenté <sup>(2)</sup>.**
- **Attestation d'accès dans l'enseignement supérieur ET sa traduction par un traducteur assermenté <sup>(2)</sup>** si le diplôme équivalent au Baccalauréat ne donne pas directement accès à l'enseignement supérieur dans le pays d'origine
- **Tous les diplômes obtenus depuis l'équivalent du baccalauréat ET leur traduction par un traducteur assermenté <sup>(2)</sup>**
- **Relevés de notes** depuis l'équivalent du Baccalauréat ET leur traduction par un traducteur assermenté <sup>(2)</sup>.
- **Lettre d'acceptation de l'Université Savoie Mont Blanc** (eCandidat, Etudes en France ou DAP)
- **Pièce d'identité en cours de validité avec photo** (ou éventuellement passeport)
- **Extrait d'acte de naissance traduit par un traducteur assermenté <sup>(2)</sup>**
- **Photo au format JPEG ou JPG** (pour l'édition de la carte d'étudiant) : photo d'identité officielle de moins de 3 mois (normes françaises ISO/IEC 19794-5 : 2005)
- **Responsabilité civile** : attestation sur l'honneur complétée et signée (document à télécharger sur [www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr) <sup>(3)</sup>)
- **Cursus externe** : imprimé dûment complété (document à télécharger sur [www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr) <sup>(3)</sup>)

#### Pour les étudiants ayant déjà été inscrits dans une université française :

- **Demande de transfert de dossier universitaire** acceptée et signée par le Président de l'université d'origine

#### Pour les Etudiants boursiers du CROUS :

- **Notification de bourse 2022/2023 du CROUS de Grenoble**

#### Pour les Etudiants non assujettis aux droits différenciés : selon la situation

- **Inscription en Doctorat, HDR ou CPGE parallèle licence** : courrier d'admission
- **Inscription en 2018-2019 dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ou dans un centre FLE** : certificat de scolarité
- **Etudiants de nationalité québécoise** : passeport en cours de validité ET carte d'assurance maladie québécoise
- **Boursiers du gouvernement français** : attestation de bourse (exonération totale)
- **Boursiers d'ambassade** : attestation de bourse (exonération partielle = même droits d'inscription que les français et EEE)
- **Etudiants membres de famille d'un citoyen de l'UE-EEE-SUISSE** : titre de séjour portant la mention « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse » ou « Carte de séjour – directive 2004/38/CE »
- **Etudiants bénéficiaires du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire (ou enfant dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut ou de cette protection)** : titre de séjour ET pour les enfants extrait d'acte d'état civil ou livret de famille prouvant la filiation traduit par un traducteur assermenté si les documents sont rédigés en langue étrangère
- **Etudiants résidents de longue durée (ou enfant mineur descendant direct ou à charge d'un résident de longue durée)** : titre de séjour portant la mention « Carte de résident de longue durée – UE » ou « Certificat de résidence algérien » OU pour les enfants mineurs : titre de séjour portant la mention « Carte de résident de longue durée – UE » ou « Certificat de résidence algérien » du parent ou du tuteur ET extrait d'acte d'état civil ou livret de famille prouvant la filiation traduit par un traducteur assermenté si les documents sont rédigés en langue étrangère
- **Etudiants fiscalement domiciliés en France depuis au moins 2 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ou étudiants rattachés à un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins 2 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2022** : les 3 derniers avis d'imposition (papier) ou Avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR Internet) (2020, 2021 et 2022 portant sur les revenus 2019, 2020 et 2021) avec une adresse en France ET pour les enfants rattachés déclaration des revenus prouvant le rattachement (mention de l'état civil de l'étudiant)
- **Etudiants en échange** : Fiche DRI (Convention d'échange de l'établissement ou programme international)

<sup>(1)</sup> **Pays membres de l'Espace Economique Européen** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède + Suisse, Monaco, Andorre

<sup>(2)</sup> **Traducteur assermenté**

**en France** : liste disponible auprès des services culturels des ambassades à Paris, des préfectures, des tribunaux et des mairies  
**à l'étranger** : liste disponible auprès des services culturels de l'ambassade de France

<sup>(3)</sup> **Documents à télécharger** [www.univ-smb.fr](http://www.univ-smb.fr) rubrique « FORMATION / Inscription-candidature/ Informations pratiques / Liste des pièces à fournir et documents à télécharger pour l'inscription administrative »